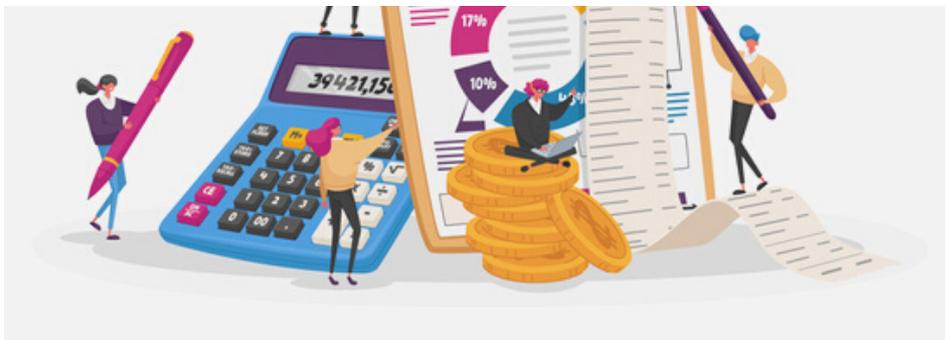


Les aides financières



Comment bénéficier des participations du CASI DIJON

Je télécharge le dossier de saisie sur le site du CASI DIJON et je le transmets auprès d'un espace du CASI DIJON.

ATTENTION : Je vérifie que mon compte CASI en ligne est en statut "validé", sinon je mets à jour tous mes justificatifs. Si je n'ai pas de compte CASI DIJON, je transmets avec la fiche d'inscription les justificatifs suivants :

- Dernier bulletin de paie.
- Cartes de circulation ou fichets en cours de validité de mes ayants droit.
- Enfant de - 3 ans (justificatif de mutuelle ou de sécurité sociale au nom du demandeur).
- RIB
- Avis imposition de la famille (pour les I.F.E)

Après vérification de votre dossier au siège du CASI DIJON, un mail vous informera de l'acceptation de votre demande. Le virement sera ensuite effectué dans un délai d'un mois minimum après le mail.

Participations	Date début de dépôt de dossier	Date fin de dépôt de dossier
ALSH - Classe Transplantée Jeunes Cheminots - Nouvel embauché Ma bibliothèque près de chez moi J'apprends à nager - Faîtes du Sport	02 janvier	28 février de l'année suivante
Licences sportives FF 2024/2025	1er septembre 2024	16 janvier 2025
Indemnité de Frais d'Etudes	30 octobre 2024	31 janvier 2025
Nouveautés 2024 :		
Trails BFC 2024	02 janvier	28 février de l'année suivante
Séjours ATC	02 janvier	28 février de l'année suivante
Festivals	02 janvier	28 février de l'année suivante

Nouveautés 2024



PARTICIPATION TRAILS BFC 2024

Trails BFC 2024

Le CASI DIJON offre sur présentation d'une facture au nom du demandeur le remboursement d'1 dossard par agent et ayants droit par an, uniquement pour les courses ayant lieu sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.



PARTICIPATION FESTIVALS 2024

Festivals 2024

Une participation de 15 € maximum par agent et ayants droit sur présentation d'une facture au nom du demandeur (sur la base de la composition familiale, intégrée et validée, dans vos comptes CASI ou avec vos justificatifs.)



PARTICIPATION SEJOURS ATC 2024

Séjours ATC 2024

Participation selon le QF du demandeur à un séjour sur présentation d'une facture de l'ATC au nom du demandeur.

EN +, bénéficiaire des 35 € d'adhésion, offert par le CASI DIJON, par le biais du code partenaire, à récupérer auprès d'un espace CASI DIJON ou sur la page sécurisée du site CASIDIJON.COM



Jeune cheminot(e) ou Nouvel(le) embauché(e)

Participation supplémentaire (sur présentation de facture) de :

- 30 € ou 60 € après un séjour "Nouvel embauché" du CCGPF
- 100 € après un séjour "Jeunes cheminots" du CCGP.

Ma bibliothèque près de chez moi

Participation à la cotisation dans la limite de 5 € (inscription individuelle) et 10 € (inscription familiale) dans une bib. hors bib. du CASI DIJON.

Liste des communes non concernées par le dispositif disponible dans vos espaces CASI ou sur notre site Internet.



"J'apprends à Nager"

une aide de 50 € maximum pour apprendre à nager, valable une fois par enfant. Participation disponible toute l'année.



40 €

pour les activités sportives :

- Sur le flyer "Faites du sport" (demande toute l'année).
- Pour les licences sportives Fédérations Françaises pour vos ayants droit de -18 ans (demande de sept N à janvier N+1).

Détail dans les flyers disponibles sur notre site Internet

Participation séjours scolaires et ALSH

- 3,95 € par jour et 1,97 € par demi-journée pour les accueils de loisirs hors ALSH du CASI
- 7,64 € à 9,82 € par jour et par enfant aux élèves du CP à la terminale incluse, (enseignement professionnel court)

Date limite de réception des dossiers au siège du CASI DIJON : 28 février de l'année suivante

Indemnité de Frais d'Etudes

Une aide aux études est attribuée aux familles pour participation aux dépenses supportées pour les études de leur(s) enfant(s) ou beau(x)-enfant(s), célibataire(s), dont ils ont la charge.

(Participation disponible de nov. N à janv. N+1)

